YUKON

9e année	19	
10e année	6	
11e année	5	
12e année	4	34
Formation commerciale		1
		35

Montant autorisé à titre d'aide à l'instruction	$27,969.00
Montant autorisé à titre d'indemnité personnelles	$ 2,185.00
Montant autorisé à titre d'indemnités de vêtement	$ 355.73

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ÉCOLES NON INDIENNES

Classe ou cours		*Nombre d'étudiants*
9e année	6	
10e année	3	
11e année	4	
12e année	1	14
Formation technique		31
Total		45

NOTA: L'instruction des enfants indiens des Territoires du Nord-Ouest est assumée par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en vertu d'une entente conclue entre ce ministère et le commissaire des Territoires du Nord-Ouest.